YERRES

Service Contrôle de Gestion – Subventions
N° tél. : 01 69 49 76 58
N/Réf. : NDA/MM

DECISION N° 2005/291

OBJET : Avenant n° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif vert pour la salle polyvalente passé avec Electricité de France.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU le contrat en date du 31 décembre 1996 passé entre la commune d'Yerres et Electricité de France, pour la fourniture d'énergie électrique au tarif vert utilisations courtes 60 KVA pour la salle polyvalente à Yerres,

CONSIDERANT que le changement de puissance, pour le contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif vert utilisations courtes concernant la salle polyvalente à Yerres, permettra des économies budgétaires sur le poste de l'électricité,

DECIDE

D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 1 au contrat n° 10241 pour la fourniture d'énergie électrique au tarif vert – option de base - utilisations courtes,

DE SIGNER ledit avenant n° 1 au contrat n° 10241 avec ELECTRICITE DE France, Direction commerciale Entreprises et Collectivités Locales, ZAI LES MALINES LISSES 91016 – EVRY CEDEX dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Référence	Libellé	Puissance souscrite	Tarif et date d'effet
Contrat n° 10241	Salle Polyvalente	81.4 KVA	Vert, utilisations courtes Le 01/09/2005

DE FIXER la durée du contrat à 6 ans renouvelables à compter du 1er septembre 2005.

Fait à YERRES, le 1er septembre 2005.

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 262

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

REÇU LE
06 SEP. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY